



INTERPELLATION

Auteur PDCC, par Raphaël Fournier (suppl.)
Objet Le mercure à qui la responsabilité?
Date 19.12.2014
Numéro 5.0145

Suite aux découvertes liées au mercure dans le haut Valais, le groupe PDCC s'interroge sur les responsabilités.

Celles liées à la découverte de cette pollution.

Celles liées à l'assainissement des sites souillés.

Est-ce aux exploitants des sites industriels incriminés?

Est-ce à l'état du Valais qui n'a pas pu ou voulu mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir une telle catastrophe naturelle?

Est-ce aux collectivités locales ayant permis l'implantation de ces sites industriels?

Conclusion

Nous prions le Conseil d'Etat d'établir clairement à qui incombe les responsabilités.